



Conditions générales d'utilisation du programme de fidélité "Waaoh!" au 01/08/2024

La société TAMANU PUNAAUIA, à l'enseigne AUCHAN TAMANU, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 FCFP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 4232B, dont le siège social est situé centre commercial Tamanu Punaauia
La société SUPER CECILE, à l'enseigne AUCHAN TAUNOO, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.000.000 FCFP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 15170B, dont le siège social est situé ZI de la Punaruu
Ci-après dénommées ensemble "AUCHAN",

Ont mis en place, dans leurs points de vente le programme de fidélité "Waaoh!" (ci-après, le "Programme de Fidélité Waaoh!").

Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Programme de Fidélité "Waaoh!" (ci-après, les "CGU") définissent les modalités selon lesquelles les Adhérents (tels que définis ci-après) bénéficient des avantages du Programme de Fidélité "Waaoh!".

Article 2. Acceptation des CGU

L'adhésion au Programme de Fidélité "Waaoh!" et l'utilisation de la carte de fidélité "Waaoh!" impliquent l'acceptation sans réserve des présentes CGU, dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance lors de son inscription.

AUCHAN se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGU. AUCHAN invite l'Adhérent à les consulter régulièrement en se rendant à l'accueil de leur point de vente.

Article 3. Adhésion au programme de fidélité Waaoh!

Le Programme de Fidélité "Waaoh!" est ouvert à tout particulier, consommateur, âgé de plus de 18 ans (ci-après, les "Adhérents").
Il est possible d'adhérer à ce programme dans l'un des points de vente physiques AUCHAN.

Les Adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par AUCHAN, sans toutefois qu'AUCHAN ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins d'adhésion reçus.

La carte est délivrée à l'Adhérent et utilisable immédiatement au jour de la demande pour obtenir des Avantages (tels que définis ci-après) et notamment, cumuler des francs pacifiques sur son "Compte Waaoh!". Néanmoins, si l'Adhérent souhaite pouvoir utiliser les francs gagnés sur son "Compte Waaoh!" (décagnottage), il devra en informer au passage en caisse pour une réduction immédiate sur son ticket.

Tout changement d'adresse, de nom ou toute indication pouvant être nécessaire dans le cadre du présent Programme de Fidélité devra être notifié à l'accueil de votre point de vente AUCHAN dans les meilleurs délais.

Article 4. Conditions relatives à la carte de fidélité Waaoh!

La carte de fidélité "Waaoh!" ne peut être utilisée que par son titulaire. Un même Adhérent ne peut être titulaire et utilisateur que d'une seule carte de fidélité "Waaoh!". La carte de fidélité "Waaoh!" ne peut être cédée en dehors du foyer.

La carte de fidélité "Waaoh!" est valable dans l'ensemble des points de vente AUCHAN.

En magasin, les Adhérents devront présenter leur carte de fidélité physique ou le code-barre de leur carte de fidélité à l'hôtesse de caisse. La carte de fidélité "Waaoh!" est la propriété de la société AUCHAN et ne peut être reproduite. Elle peut être retirée à tout moment en cas de fraude ou d'utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes CGU.

Le titulaire de la carte de fidélité "Waaoh!" perd alors tout droit d'utilisation des Avantages précédemment acquis (les francs inscrits au crédit du "Compte Waaoh!"), les francs acquis ne lui étant pas restitués.

Toute carte de fidélité "Waaoh!" qui ne serait pas utilisée pendant une durée de cinq (5) ans sera automatiquement désactivée par AUCHAN.

En cas de perte ou de vol de sa carte de fidélité "Waaoh!", le titulaire doit en informer AUCHAN dès sa survenance en contactant un point de vente.

Le titulaire peut ensuite demander la délivrance d'une nouvelle carte. Toute perte ou vol de la carte de fidélité "Waaoh!" fait perdre automatiquement tout droit d'utilisation des Avantages précédemment acquis, qu'il s'agisse des bons de réduction ou des francs inscrits au crédit du "Compte Waaoh!".

Article 5. Avantages du programme de fidélité Waaoh!

Le Programme de Fidélité "Waaoh!" permet aux Adhérents de bénéficier des avantages suivants :

- Cumul de francs sur le "Compte Waaoh!";
- Obtention d'offres personnalisées.

Ci-après, les "Avantages".

La carte de fidélité "Waaoh!" n'est pas un moyen de paiement.

5.1 Détail des Avantages

5.1.1 Cumul de francs sur le "Compte Waaoh!" (cagnottage)

Les Adhérents pourront cumuler des francs sur leur "Compte Waaoh!" en achetant **les produits de marque Auchan hors PPN et marques signalés dans les points de vente** ; L'achat de produits promo et PPN ne permet pas de cumuler des francs.

Les francs cumulés sont partiellement ou globalement utilisables sur les achats ultérieurs de l'Adhérent.

En cas de contestation sur le nombre de francs acquis sur la carte de fidélité "Waaoh!" ou sur le nouveau cumul, toute réclamation devra être faite à l'accueil du point de vente dans la journée de l'achat correspondant au ticket concerné. Aucune contestation ne sera acceptée passé ce délai.

5.1.2 Remises directes sur offres personnalisées.

5.2 Utilisation des Avantages

Les francs cumulés sur le "Compte Waaoh!" sont utilisables dès le prochain achat, partiellement ou globalement, quand le titulaire de la carte de fidélité "Waaoh!" le souhaite, dans la limite des dispositions ci-dessous, à savoir :

- les francs acquis sont cumulés sur la carte de l'adhérent pour une validité d'un an à partir de la date d'achat ;
- en cas de non-utilisation des francs au cours de la période de validité, le titulaire de la carte "Waaoh!" en perd automatiquement le bénéfice ;

- en magasin, à la fin de l'enregistrement de ses articles, le titulaire de la carte " Waaoh! " peut faire part à l'hôtesse de caisse de son souhait d'utiliser tout ou partie des francs cumulés sur son "Compte Waaoh!" (solde apparent sur son dernier ticket de caisse) :
- le titulaire peut utiliser l'intégralité du montant cumulé sur son "Compte Waaoh!" (solde apparent sur son dernier ticket de caisse) mais les francs cumulés sur le "Compte Waaoh!" ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue ;

Toute tentative de fraude dans l'acquisition et/ou dans l'utilisation des francs cagnottés, donnera lieu à une résiliation immédiate de la commande, AUCHAN se réservant le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

Article 6. Demande de remboursement d'un article / exercice du droit de rétractation

Les Avantages du Programme de Fidélité "Waaoh!" sont conditionnés à l'achat de produits bénéficiant d'offres spécifiques dans les points de vente AUCHAN.

En cas de demande de remboursement, de retour produit ou de droit de rétractation concernant les produits ayant bénéficié d'Avantages au titre du Programme de Fidélité "Waaoh!", AUCHAN se réserve le droit de procéder à l'annulation des francs associés sur le compte de l'Adhérent (client) lors du remboursement du ou des produit(s) concerné(s). Dans l'hypothèse où les Avantages au titre du Programme de Fidélité "Waaoh!" auraient déjà été consommés par l'Adhérent (client) lors du retour des marchandises, AUCHAN se réserve le droit de déduire le montant correspondant à ces avantages du remboursement effectif du prix des produits retournés.

Article 7. Évolution du programme de fidélité Waaoh!

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes CGU et/ou dans tout autre document relatif au présent Programme de fidélité pourront être modifiés ou supprimés temporairement ou définitivement à tout moment.

Dans cette hypothèse, les droits et avantages acquis par le titulaire de la carte de fidélité "Waaoh!" à la date de suppression ou de modification lui resteront dus.

En revanche, les droits et avantages modifiés ou supprimés pour l'avenir n'ouvriront aucun droit à indemnisation en faveur de l'Adhérent. Dans ce cas, les titulaires de la carte de fidélité "Waaoh!" seront prévenus quinze (15) jours à l'avance par affichage ou diffusion dans les points de vente.

Si l'Adhérent demande son retrait du Programme de Fidélité Waaoh!, il renonce aux Avantages du Programme de Fidélité "Waaoh!". L'Adhérent peut effectuer la demande directement à l'accueil du point de vente.

Article 8. Données à caractère personnel

Dans le cadre du programme de fidélité Waaoh!, des données à caractère personnel de l'Adhérent (client) doivent obligatoirement être collectées par Auchan (un astérisque précise les données obligatoires lors de la collecte).

Les conditions de collecte et de traitement des données à caractère personnel de l'Adhérent (nature des données collectées, finalité des traitements effectués, base légale, destinataire des données, durée de conservation des données, droits dont dispose la personne concernée, coordonnées du Délégué à la Protection des Données) sont détaillées sur demande par courrier au Service client Auchan Polynésie BP 154 – 98713 PAPEETE. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression sans aucun frais des données vous concernant.

Article 9. Responsabilité

L'Adhérent est seul responsable en cas d'utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes CGU de sa carte de fidélité "Waaoh!". AUCHAN décline toute responsabilité pour toutes

conséquences directes ou indirectes d'utilisation frauduleuse ou non conforme de la carte de fidélité "Waaoh!"

En cas de perte ou de vol de la carte, AUCHAN ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse du montant crédité sur le "Compte Waaoh!" et aucune demande de remboursement ne sera recevable.

L'Adhérent est également seul responsable de la véracité des informations qu'il communique lors de son adhésion au Programme de Fidélité "Waaoh!".

AUCHAN est exonérée de toute responsabilité pour toute conséquence, directe ou indirecte, des éventuelles anomalies de fonctionnement du Programme de Fidélité, quelle que soit leur cause. Ainsi en cas d'anomalie résultant notamment d'une erreur technique ou matérielle évidente ou d'un bug informatique concernant en particulier le cumul de francs du "Compte Waaoh!", le titulaire de la carte de fidélité "Waaoh!" ne pourra pas en exiger le bénéfice, ni en demander le remboursement. Dès que cette anomalie aura été découverte ou portée à la connaissance d'AUCHAN, cette dernière procédera à la régularisation du "Compte Waaoh!". Cette régularisation sera portée à la connaissance du titulaire du "Compte Waaoh!" sur les tickets émis postérieurement à cette régularisation.

Article 10. Force majeure

AUCHAN ne saurait être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire ceux échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, qui empêchent l'exécution de son obligation par le débiteur. Sont également considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

La survenance d'un cas de force majeure constitue une cause de suspension des obligations d'Auchan ou d'extinction desdites obligations lorsque l'événement se prolonge au-delà d'un (1) mois.

Article 11. Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les Parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable.

Article 12. Dispositions diverses

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation de l'une des Parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CGU, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.